



## HONORAIRES DE LOCATION À USAGE D'HABITATION

A la charge du propriétaire	Un mois de loyer hors TVA et hors charges (visite, constitution du dossier, négociation, rédaction et signature du bail, état des lieux)
A la charge du locataire	Fixé par le décret n°2014-890 du 1 <sup>er</sup> Août 2014 <ul style="list-style-type: none"><li>Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : <b>8 € TTC/m<sup>2</sup> *</b></li><li>en Zone Tendue : <b>10 € TTC/m<sup>2</sup> *</b></li><li>Etat des lieux d'entrée : <b>3 € TTC/m<sup>2</sup> *</b></li></ul>
<b>PRESTATIONS PARTICULIÈRES SUR DEMANDE :</b>	
Rédaction de bail	<b>300 € TTC *</b>
Renouvellement de bail	<b>300 € TTC *</b>
Avenant au bail	<b>250 € TTC *</b>
Etat des lieux seul	<b>300 € TTC *</b>

## HONORAIRES DE LOCATION À USAGE DE GARAGE OU PARKING

A partager par moitié entre locataire et bailleur	<b>200,00€ TTC *</b>
---	----------------------

## HONORAIRES DE GÉRANCE

Honoraires de gérance (de base) Si gestion d'un immeuble individuel	<b>8,40% TTC *</b> sur le montant des encaissements Majoration des honoraires de <b>1,50% TTC</b>
Aide à la déclaration des revenus fonciers	<b>75 € TTC *</b>
Suivi des travaux courants	<b>Inclus dans les honoraires de gérance</b>
Honoraires de clôture de compte	<b>150 € TTC *</b> sauf vente du bien par notre agence

### PRESTATIONS PARTICULIÈRES SUR DEMANDE :

Assurance loyers impayés, protection juridique et détériorations immobilières	<b>2,75% TTC *</b> du quittancement
Assurance loyers impayés, protection juridique, détérioration immobilières et vacance locative	<b>4,85% TTC *</b> du quittancement
Carence locative	<b>390 € TTC *</b> par lot
Assurance PNO	<b>75 € TTC *</b> /an pour un appartement en copropriété <b>165 € TTC *</b> /an pour un appartement meublé ou un local commercial <b>195 € TTC *</b> /an pour une maison individuelle
Aide au dispositif « Permis de Louer »	<b>95 € TTC *</b>
Représentation assemblée générale	<b>100 € TTC *</b>
Vacation direction	<b>100 € TTC *</b> + frais de déplacement
Vacation collaborateur	<b>50,00€ TTC *</b> + frais de déplacement



### TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES, APPARTEMENTS, MAISONS, GARAGES, MURS COMMERCIAUX ET TERRAINS À BÂTIR.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES HORS TAXES	TVA	HONORAIRES TTC
1 € à 30 500 euros			forfait de 3 050 €
30 501 € à 45 800 euros			forfait de 4 580 €
45 801 € à 61 000 euros	8,34 %	20,00%	10 %
61 001 € à 91 500 euros	7,50 %	20,00%	9 %
91 501 € à 122 000 euros	6,67 %	20,00%	8 %
122 000 € à 200 000 euros	5,84 %	20,00%	7 %
Supérieur à 200 001 euros	5,00 %	20,00%	6 %

### LES HONORAIRES D'AGENCE SONT À LA CHARGE DU VENDEUR.



Notre adhésion à la FNAIM atteste d'une charte de sécurité et de qualité de service et assure d'une formation continue dans un environnement juridique et technique de plus en plus complexe.



Nous partageons les valeurs de proximité, d'écoute, d'éthique et de conseil défendues par l'Union des Syndicats de l'Immobilier, organisation proche des consommateurs, au service de ses membres professionnels de l'immobilier.



Nous sommes membre du GIC, 1<sup>er</sup> Groupement Immobilier du Calvados.



### FACTURATION SUR DEVIS

• Etablissement d'un pré état daté	166,67 € HT	200 € TTC
• Mise à jour d'un pré état daté	150 € HT	180 € TTC
• Mise à jour d'un état daté	208,33 € HT	250 € TTC
• Location d'une salle d'assemblée générale	60 € HT	72 € TTC

Les sommes fixes indiquées ci-dessus, sont majorés de la TVA au taux en vigueur. Tarif applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



Notre adhésion à la FNAIM atteste d'une charte de sécurité et de qualité de service et assure d'une formation continue dans un environnement juridique et technique de plus en plus complexe.



Nous partageons les valeurs de proximité, d'écoute, d'éthique et de conseil défendues par l'Union des Syndicats de l'Immobilier, organisation proche des consommateurs, au service de ses membres professionnels de l'immobilier.



Nous sommes membre du GIC, 1<sup>er</sup> Groupement Immobilier du Calvados.